

Paris, le 21 septembre 2016

Réforme des minima sociaux : **Ne pas « déshabiller Paul, pour habiller Jacques » !!!**

La FNATH a pris acte des déclarations du Premier Ministre sur les minima sociaux qui, pour certaines ne sont pas critiquables alors que d'autres appellent de prudentes réserves.

Au titre des mesures de simplification attendues, le délai entre deux visites obligatoires pour bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés à 20 ans au lieu de 5 ou 10 ans selon les cas actuellement, est accueilli favorablement.

C'est avec bien plus d'inquiétude que la FNATH reçoit l'annonce sur la possibilité d'instaurer un "revenu universel" défini comme "une allocation unique, ouverte à tous, à partir de 18 ans, pour remplacer la dizaine de minima sociaux existant".

La FNATH souhaite, d'ores et déjà, que des garanties soient apportées aux personnes handicapées et à leurs familles quant à une réforme qui n'aura pas pour conséquence de « déshabiller Paul, pour habiller Jacques » !!!

Le gouvernement "engagera un dialogue avec tous les acteurs pour construire une réponse souple, plus simple et donc plus efficace, qui prenne en compte les situations individuelles", écrit-il, sans plus de précision sur un calendrier ou les acteurs concernés.

Au-delà des annonces, la question des ressources des personnes handicapées nécessite de définir des solutions pragmatiques, efficaces et pérennes.

Ainsi, la question de l'accès aux soins des populations handicapées les plus éloignées de notre système de santé reste pleinement posée. Or, depuis des années, la FNATH fait le constat de l'insuffisance de l'ACS et demande, en vain, que le seuil de la CMUc soit relevés pour permettre aux personnes handicapées aux revenus modestes un réel accès aux soins sans autre obstacle financier.

Dans le même esprit, devra-t-on admettre encore longtemps que des salariés parce qu'ils sont frappés par une invalidité ou un accident ou une maladie professionnelle reçoivent des montants de pensions ou de rentes d'un montant inférieurs au seuil de pauvreté ? On est pourtant plus dans les minima sociaux mais dans l'assurance et la protection sociale payée par des cotisations prélevées sur le travail !

Contact Presse

François Verny

01 45 35 31 87

francois.verny@fnath.com

www.fnath.org

